Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601758-20251208-DE20251211-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 8 décembre 2025

Délibération n°2025/12/11

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Samuel LE PENNEC
Absents excusés et représentés :	Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Dominique LE CALVEZ a donné pouvoir à Isabelle ARZ, Valérie THOMAZO a donné pouvoir à Nathalie LE BODIC, Claire LE GUNÉHEC a donné pouvoir à Éva LEROUX
Absents excusés :	Bernard FRANÇOIS, Joëlle LE GAT
Secrétaire de séance :	Nathalie LE BODIC
Date de convocation :	1er décembre 2025

Objet : Présentation du rapport 2024 Morbihan Énergies

En sa qualité de délégué titulaire du syndicat, Monsieur Henri Perronno présente le rapport annuel 2024 fourni par le syndicat Morbihan Énergies. Ce rapport est public et permet une information aux collectivités adhérentes ainsi qu'aux usagers.

Il est présenté au Conseil municipal en vertu de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales. Le rapport complet a été transmis aux élus par voie électronique. Il est également disponible sur le site https://morbihan-energies.fr

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-39,

Considérant que ce rapport doit être présenté au Conseil municipal avant le 31 décembre 2025,

Le Conseil municipal :

Article unique : PREND ACTE du rapport annuel 2024 relatif à Morbihan Énergies.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

La Secrétaire de séance,
Nathalie LE BODIC.

MAIRIE DE PLUMERGAT 56400 (Morbihan)